

À la une

Le nouveau régime de déontologie dans le secteur de la communication financière : vers une responsabilisation accrue du marketing d'influence

étude par Antoine BRÛLÉ

Dans la foulée de la loi n° 2023-451 du 9 juin 2023 qui combat les dérives constatées des influenceurs sur les réseaux sociaux, quatre recommandations de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, à cheval entre deux domaines, à savoir la publicité et la matière financière, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2023.



© Video_StockOrg_AdobeStock

Actualité

Expérience client : entreprises et collectivités donnent une bonne note à leurs avocats focus

Technique

Pour la notification du droit au silence dans les procédures disciplinaires : vers un nouveau principe général de procédure ?

par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON

Jurisprudence

La chasse-trappe de l'article 478 du Code de procédure civile : méthode de qualification pour éviter un piège procédural

note par Ludovic LAUVERGNAT et Cassandre LADOIRE sous Cass. 2^e civ., 14 sept. 2023

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Dorothée GALLOIS-COCHET**

Professeure à l'université Paris-Dauphine

• **Maud LAROCHE**

Professeure à l'université Paris Nanterre

AVEC LA PARTICIPATION DE

Clément BARRILLON, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Margaux DEUCHLER, Victor GRILLO, Guillaume GRUNDELER, Xavier LEMARÉCHAL, Vincent MALASSIGNÉ, David MANTIENNE, Thibaut MASSART, Célia MAYRAN, Guillaume MEZACHE, Claire-Anne MICHEL, Jean-Marc MOULIN, Isabelle PRODHOMME, Bénédicte PÉREZ, Karine RODRIGUEZ et Mathieu STOCLET





www.boutique-lextenso.fr



Pour vous abonner à **plus de 20 revues Lextenso**, commander **des numéros**, la collection des **Réflexe**, de nombreux **guides**...



Gérer **tous vos abonnements** et **factures** relatifs à l'ensemble des produits & services Lextenso !



Paiement
100% sécurisé



Expédition sous 24h
(jours ouvrés)



Abonnements aux
revues payables par
mensualités



Service client
à votre écoute

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL455i9 ■ **Expérience client : entreprises et collectivités donnent une bonne note à leurs avocats** 3
- GPL455g0 ■ **Politique de l'amiable : Éric Dupond-Moretti met tout le monde dans les starting-blocks** 5
- GPL455g1 ■ **MARD : les avocats, « partenaires essentiels » de l'ARA et de la césure** 6


Doctrine

- GPL455f8 ■ **Le nouveau régime de déontologie dans le secteur de la communication financière : vers une responsabilisation accrue du marketing d'influence**
étude par Antoine BRÛLÉ 9

Technique

- GPL455h1 ■ **Pour la notification du droit au silence dans les procédures disciplinaires : vers un nouveau principe général de procédure ?**
par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON 12
- GPL455f7 ■ **Comportements dangereux au volant : présentation de la circulaire du 20 juillet 2023 relative à la politique pénale en matière routière**
note par Nathalie FINCK sous Circ. DACG, 20 juill. 2023 15

Jurisprudence

- GPL455g8 ■ **La chausse-trape de l'article 478 du Code de procédure civile : méthode de qualification pour éviter un piège procédural**
note par Ludovic LAUVERGNAT et Cassandre LADOIRE
sous Cass. 2^e civ., 14 sept. 2023 19
- GPL455i8 ■ **Le délai butoir de l'action en garantie des vices cachés**
Victoire en demi-teinte pour la 3^e chambre civile de la Cour de cassation
note par Guillaume LEROY sous Cass. ch. mixte, 21 juill. 2023 (3 arrêts) 22
- GPL454x2 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 25
- GPL455d2 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL455e1 ■ **Panorama de jurisprudence de la CEDH**
par Catherine BERLAUD 32
- GPL454z2 ■ **Chronique de jurisprudence de droit de la consommation**
par Stéphane PIÉDELIVRE <https://lext.so/GPL454z2> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL455e9 ■ **Laurent Priem, bâtonnier du barreau de Senlis** 33

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

35

Sous la responsabilité scientifique de
Dorothee GALLOIS-COCHET et Maud LAROCHE